

En particulier : le choix de suivre les instructions ou non, le choix de changer d'avis ou non et l'absence de statistiques/algorithmes/IA ou d'évaluations du comportement humain.

CONDITIONS GENERAL DE UUNIVERS[®] & SHAINDE

©copyright 2025 tout droit réservé REVENA SA

<https://uunivers.swiss>

3. Les trois règles de la robotique

Préambule

À l'origine, l'informatique a été inventée pour être un assistant, une aide ou un périphérique de l'être humain. Aujourd'hui, les ordinateurs, les robots et les objets connectés sont les périphériques de l'homme.

Avec l'évolution d'Internet (par ex. le Big data, l'apprentissage des machines ou IA), certains groupements humains ont inversé ce schéma: l'humain est devenu l'assistant de l'ordinateur. C'est lui qui aide l'ordinateur. Il est devenu le périphérique de l'informatique. Ceci transgresse plusieurs articles de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » et rend l'utilisation de UUnivers impossible.

Isaac Asimov

Les trois lois de la robotique, formulées par l'écrivain de science-fiction Isaac Asimov, sont les règles auxquelles tous les robots positroniques qui apparaissent dans ses romans doivent obéir. Ce sont elles qui régiront l'utilisation de UUnivers.

Exposées pour la première fois dans sa nouvelle « Cercle vicieux » (Runaround, 1942) mais annoncées dans quelques histoires plus anciennes, les lois sont les suivantes:

Première loi

Un robot ne peut blesser un être humain ou permettre, par son inaction, qu'un être humain soit blessé.

Deuxième loi

Un robot doit obéir aux ordres qui lui sont donnés par des êtres humains, sauf si de tels ordres s'opposent à la première loi.

Troisième loi

Un robot doit protéger sa propre existence aussi longtemps qu'une telle protection ne s'oppose pas à la première ou à la deuxième loi.

Conditions précises

Par robot nous entendons tout système informatique contenant UUnivers et les trois règles s'appliquent dans les cadres suivants :

Dans le cadre physique

Quel que soit le cadre, privé ou professionnel, le système informatique UUnivers ne peut fournir une information cherchant à forcer un être humain à mouvoir son corps d'une manière ou d'une autre.

Dans le cadre moral

Quel que soit le cadre, privé ou professionnel, le système informatique UUnivers ne peut fournir une information cherchant à obliger un être humain à modifier sa morale.

Dans le cadre psychologique

Quel que soit le cadre, privé ou professionnel, le système informatique UUnivers ne peut fournir une information cherchant à contraindre un être humain à changer l'opinion de son esprit.

En résumé

L'être humain garde toujours, quelles que soient les conditions ou l'environnement, son unique et libre arbitre lié à sa responsabilité !

En aucun cas ou sous quelques conditions que ce soit, UUnivers ne peut être utilisé pour forcer le libre-arbitre de l'être humain.